



LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Le redresse-poteaux

Après une utilisation soutenue lors de l'acquisition du premier redresse-poteaux, les besoins ont progressivement diminués. Cette évolution s'explique notamment suite aux problèmes rencontrés avec cet équipement, devenu inutilisable en raison d'épanchements d'huile liés au vérin hydraulique. Une nouvelle acquisition a été prise en charge par le SIVOM, en mars 2024.

La baisse d'activité est également liée au retrait du dispositif des communes d'Agde et de Marseillan qui se sont chacune équipée de leur propre matériel, au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, contrairement aux autres groupements, le redresse-poteaux ne nécessite pas d'entretien annuel spécifique. En 2025, Les communes utilisatrices du matériel sont Bessan, Montagnac et Vias.

Utilisations du redresse-poteaux

